

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EVOLUTION DES MISSIONS FONCIERES 11 OCTOBRE 2022

Pour commencer, la direction présente le retour des concertations et des ateliers effectué avec les services concernés, qui se sont déroulés de juin à septembre 2022.

M Girard rappelle que rien n'est fixé et que nous sommes là pour en parler.

Le PELH sera mis en place à partir du 01/01/2023, les agents sont obligés de suivre leur mission.

Pour le moment, il est prévu :

- 1 antenne PELH sur Lens, il aura en charge les missions foncières de Lens, Béthune et Hénin
- 1 antenne PELH sur St Omer, il aura en charge les missions foncières d' Arras, Lillers et Bruay
- 1 antenne PELH sur Boulogne/Mer, qui aura en charge les missions foncières de Boulogne, Calais et Montreuil
- 1 antenne PELH sur Arras qui sera un service de renfort et d'appui pour les 3 autres PELH sans compétence géographique.

Le problème évoqué par les syndicats est surtout le manque de place au niveau du site de Boulogne. Mais selon la direction Boulogne est plus attractif et il n'y a pas de places sur les sites de Calais et de Montreuil. Montreuil devrait accueillir des services de la DDTM sur demande du Préfet.

Les effectifs prévus sont entre 10 à 12 personnes sur chaque site avec un cadre A comme encadrant et 7 à 8 personnes sur le site d'Arras et un cadre A ou A+ comme encadrant.

Ensuite un cadre A+ (sûrement Idiv) pour le PELH, on ne sait pas encore sur quel site, un cadre A+ (idiv en place) pour le PELP-PTGC et un cadre A+ pour le SDIF (grade non déterminé pour le moment).

Les agents deviendront ALD et devront participer au mouvement local pour les mutations au 01/09/2023.

Si au 01/01/2023, les sites ne sont pas prêts à accueillir les agents, ils pourront télétravailler.

La mise en place des PELH se fait dans la précipitation alors que les agents vont devoir participer à plusieurs formations avec l'arrivée de nouveaux applicatifs et que la fin d'année est lourde en charge professionnelle avec D2 mi-janvier.

La direction refuse de repousser la mise en place au 01/09/2023 ainsi que d'organiser un mouvement d'initiative local.

